



0908213501

DATE DEPOT :	2009-09-25
NUMERO DE DEPOT :	82135
N° GESTION :	1997B16688
N° SIREN :	414672592
DENOMINATION :	A LA TETE DU CLIENT
ADRESSE :	154 R SAINT HONORE 75001 PARIS 1
DATE D'ACTE :	2009/09/07
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

AD 7/09/09 BM
CF 7/09/09 BT
DS 7/09/09

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

97B/6688

G.T.C. de Paris

I M R

25 SEP. 2009

N° DE DÉPOT

82135

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Liliane LONGONI, épouse DONATO
Née le 25 décembre 1941 à FRESSE SUR MOSELLE
De nationalité Française
Demeurant : Hôtel Plein Sud – avenue du Général de Gaulle – 83320 CARQUIERANNE
Mariée sous le régime de la communauté de biens avec Monsieur Alexandre DONATO

Et

Madame Laurence DONATO, épouse NIRSCHL
Née le 4 juin 1967 à LA TRONCHE
De nationalité Française
Demeurant : 15 rue Pierre Lescot – 75001 PARIS
Mariée sous le régime de la séparation. de biens

Ci-après dénommées collectivement : " LES CEDANTS "

DE PREMIERE PART

ET :

Société EURL A LA TETE DU CLIENT
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Sise au 154 rue Saint Honoré – 75001 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS
Sous le numéro B 513.825.190

Représentée par son Gérant, Monsieur Antoine MALET

Ci-après dénommé : " LE CESSIONNAIRE "

DE SECONDE PART

Enregistré à : SIE DE PARIS 1ER POLE ENREGISTREMENT
Le 18/09/2009 Bordereau n°2009/1 193 Case n°44 Exi 9357
Enregistrement : 2 938 € Pénalités :
Total liquidé : deux mille neuf cent trente-huit euros
Montant reçu : deux mille neuf cent trente-huit euros
L'Agent

G

Fin

LN
AM, LN

IL A ETE EXPOSE PUIS CONVENU CE QUI SUIV :

Madame Liliane DONATO est propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales de 15,24 euros chacune,

Madame Laurence NIRSCHL est propriétaire de cent vingt cinq (125) parts sociales de 15,24 euros chacune,

de la société " A LA TETE DU CLIENT ", Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est : 154 rue du Faubourg Saint Honoré et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 414.672.592.

I - CESSIONS DE PARTS SOCIALES

Par les présentes, Madame Liliane DONATO cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à l'EURL A LA TETE DU CLIENT qui accepte, deux cent cinquante (250) parts sociales de 15,24 euros chacune, lui appartenant dans le capital de la société susvisée.

Par les présentes, Madame Laurence NIRSCHL cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à l'EURL A LA TETE DU CLIENT qui accepte, cent vingt cinq (125) parts sociales de 15,24 euros chacune, lui appartenant dans le capital de la société susvisée.

II - PROPRIETE - JOUISSANCE

Par les présentes cessions, le cessionnaire devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Il aura notamment seul droit aux produits desdites parts qui seraient mis en distribution à compter de ce jour. A cet effet, les cédants subrogent le cessionnaire dans leurs droits et obligations résultant de la possession des parts cédées.

III - PRIX

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix de trois cent sept euros et 16 cts (307,16 euros) par part sociale, soit un prix global de CENT QUINZE MILLE CENT QUATRE VINGT HUIT (115.188) euros, soit :

- une somme de 76.792 euros versée par l'EURL A LA TETE DU CLIENT à Madame Liliane DONATO.
- une somme de 38.396 euros versée par l'EURL A LA TETE DU CLIENT à Madame Laurence NIRSCHL.

Les cédants reconnaissent avoir reçu du cessionnaire le prix convenu. Ils lui reconnaissent bonne et valable quittance du paiement du prix.

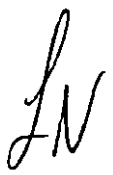
Dont quittance sous réserve d'encaissement

IV - AGREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, la cession au profit de l'EURL A LA TETE DU CLIENT a été agréée par l'assemblée générale des associés le 7 septembre 2009.

V - DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les parties rappellent ici, en tant que de besoin, que les cessions de parts sociales qui précèdent n'entraînent pas la dissolution de la société et que l'actif net n'est pas principalement constitué d'immeubles.


 2 

Les parties précisent les renseignements suivants :

- le nombre total de parts sociales de la société est 500 parts sociales ;
- le nombre de parts cédées est 375 parts sociales ;
- un abattement de 23.000 euros sera donc pratiqué sur l'assiette taxable ;
- le montant de l'enregistrement sera donc de 2938. euros.

VII - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence ou la cause, seront supportés par les cessionnaires qui s'y obligent.

VIII - INTERVENTION DU CONJOINT DU CEDANT

Aux présentes intervient Monsieur Alexandre DONATO, conjoint de Madame Liliane DONATO, qui déclare donner son consentement à la cession des parts sociales de son conjoint.

Fait à PARIS, le 7 septembre 2009,
En sept exemplaires

LES CEDANTS

Madame Laurence NIRSCHL ⁽¹⁾

Madame Liliane DONATO ⁽¹⁾

Monsieur Alexandre DONATO ⁽³⁾

LE CESSIONNAIRE

EURL A LA TETE DU CLIENT ⁽²⁾

Bon pour acquisition de 375 parts sociales.

(1) Lu et approuvé : Bon pour cession de 125 parts sociales ou de 250 parts sociales

(2) Lu et approuvé : Bon pour acquisition de 375 parts sociales

(3) Bon pour autorisation de cession de 250 parts sociales

Pouvoir

nous soussignés

Lorion. Liliane et son épouse Donato
Donato Alexandre Jacques Michel.

demeurant ensemble. Hôtel Plein Sud
12. avenue Général de Gaulle 83320 Carqueiranne

Donnent Pouvoir

à Donato Laurence

à l'effet de signer en notre nom et
pour notre compte la cession de
(250) deux cent cinquante parts sociales
de la société A. la Côte du Client
au profit de l'EURL

A la Côte du client.

représentée par M. Mallet Antoine.

Fait à Carqueiranne le 04.09.2009

Donato

Mallet